

**Délibération n°2020-045**

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 30 novembre 2020

objet : Virement de crédits opéré depuis chapitre  
022 "dépenses imprévues" - Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2322-1 et L2322-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Considérant qu'en vertu des articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employés par Monsieur le Président qui doit rendre compte au Conseil Syndical à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec les pièces justificatives annexées à la délibération et de la transmission de l'arrêté au représentant de l'Etat en date du 16 novembre 2020 ;

Le Comité syndical, réuni le 30 novembre 2020 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- De prendre acte de l'utilisation faite des crédits des dépenses imprévues.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 27
- Collège Conseil Départemental : 18
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 30 novembre 2020

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'SMOIRE NORMANDE' at the top and 'EPCI' at the bottom.